



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021\_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2021

Affichage : 04/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/243

**Séance du lundi 27 septembre 2021**  
**Délibération N° 2021/243**  
**Convention de financement entre la ville et la Caisse**  
**d'Allocations Familiales concernant une subvention**  
**d'investissement pour le multi-accueil du Parc Berthault**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

1°/ Le multi-accueil du Parc Berthault ouvert depuis 1994 a une capacité d'accueil de 60 enfants répartis en 3 sections.

2°/ Des travaux s'avèrent nécessaires non seulement pour rénover une structure vieillissante mais aussi pour optimiser l'espace destiné aux enfants.

3°/ Afin d'éviter de fermer l'établissement et de gêner les familles, il a été décidé de programmer les travaux en 3 étapes, soit section par section. La section des grands ayant des besoins très urgents a été rénovée en 2019 puis celle des bébés en 2020.

4°/ Pour 2021, c'est la section des moyens qui bénéficie de la rénovation avec création d'une salle de change, séparation de l'espace en 2 pièces une réservée pour le sommeil, l'autre pour les activités et les repas. Une isolation phonique est prévue sur l'ensemble de la section. Les travaux seront effectués sur la « période août – première quinzaine de septembre 2021 ».

5°/ La Caisse d'Allocations Familiales dispose d'un « fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants » qui permet d'aider les collectivités sur un programme d'investissement et a accordé à la ville une subvention de 91 865€ sur un montant total de 114 832 € de travaux

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** la signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales concernant la subvention d'investissement pour les travaux du multi-accueil du parc Berthault.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Madame Annie COSTA-NIVAGGIOLI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

**Considérant la nécessité d'effectuer les travaux de la crèche**

**AUTORISE**

La signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales concernant la subvention d'investissement pour les travaux du multi-accueil du parc Berthault.

## VOTE

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

 **POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**  
**Laurent MARCANGELI**